

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Filière ergothérapie Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse +41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch



FORMATION PRATIQUE PEC 22

Contrat pédagogique tripartite

Marche à suivre pour la signature du contrat pédagogique tripartite (CPT)

- 1. Dans les premiers jours après l'entrée en formation pratique (stage), le contrat pédagogique tripartite est établi entre l'étudiant et la praticienne formatrice ou le praticien formateur.
 - Il prend en compte les éléments prévus par la praticienne formatrice ou le praticien formateur et les souhaits ou les objectifs que l'étudiant e a élaborés initialement lors de la session de préparation du stage.
- 2. Le document est envoyé sous forme informatique par l'étudiant·e à l'enseignant·e référent·e de l'école au plus tard le lundi de la deuxième semaine de stage.
 - L'enseignant-e peut demander des modifications ou valider le CPT en l'état. Si des modifications doivent être apportées, l'étudiant-e en discute avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur et retourne une seconde version à l'enseignant-e référent-e, au plus vite. Le processus peut être répété autant de fois que nécessaire.

L'étudiant·e et l'enseignant·e référent·e sont invité·es à suivre ces différents critères pour situer la qualité du contrat :

- Le contrat est clair et des objectifs professionnalisants sont explicités
- Les objectifs sont en accord avec les possibilités offertes par le milieu de stage
- Les objectifs sont en accords avec le niveau de stage (cf. guide d'évaluation de la formation pratique [FP])
- La terminologie est adaptée à la démarche en ergothérapie
- La formulation des objectifs répond aux bonnes pratiques recommandées en ergothérapie (voir Rossini, Meyer et Margot, 20214), qui incluent notamment :
 - o Des verbes d'action sont utilisés pour simplifier la formulation
 - Les objectifs sont définis temporellement et couvrent toute la durée du stage
- Les objectifs sont basés sur les domaines de compétences
- Les moyens d'atteinte des objectifs sont liés directement aux objectifs individuels et spécifiques qu'ils permettent d'atteindre
- Idem pour les modalités d'évaluation prévue
- 3. Dès que l'enseignant·e donne son aval, le CPT est signé par l'étudiant·e et la praticienne formatrice ou le praticien formateur.

L'étudiant·e retourne ensuite la version signée sous forme informatique à l'enseignant·e référent·e, qui le signe à son tour et envoie la version signée par les



Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Filière ergothérapie Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse +41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch



trois parties à l'étudiant·e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur au plus vite.

Le document est conservé par les trois parties jusqu'à la fin du stage. Lors des analyses de pratique post-stage, l'enseignant e référent e rassemble l'ensemble des CPT des étudiant es de son groupe et les transmet au ou à la responsable de module.

Référence

Rossini, E., Meyer, S., & Margot, I. (2014). *Recommandations pour la formulation des objectifs en ergothérapie*. Association suisse des ergothérapeutes (ASE). http://www.ergotherapie.ch